

Mardi 7 novembre 2006

TABLE RONDE

VERS L'INTEGRATION DES POLITIQUES EN FAVEUR DES COURS D'EAU

L'EXEMPLE DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER EN AUVERGNE

MONSIEUR BOUCHARDY – Nous allons aborder la dernière partie de la soirée avec une table ronde, sur une question centrale, extrêmement importante, à savoir :

Comment peut-on coordonner les différentes actions publiques en faveur de la gestion des rivières?

Je tiens ici, à excuser Serge GODARD, Maire de CLERMONT-FERRAND et Président du SEPAC, qui est retenu pour une question de dernière minute sur le tramway et qui vous prie de l'excuser.

J'ai l'impression que si nous sommes tous là ce soir, c'est parce qu'à un moment ou à un autre, nous avons éprouvé un sentiment pour que la rivière et les eaux vivent. Et je pense que ce colloque ne peut pas être réussi – ni le PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE- si l'on n'est pas tous animés par cet amour des rivières.

Je voudrais poser une question à nos invités :

Est-ce que vous aimez la rivière? Est-ce que vous vous l'êtes appropriée? Est-ce que vous, dans votre vie personnelle et dans vos fonctions, vous avez l'impression qu'elle est à nous, que c'est la rivière de la Région qui fait le lien entre les gens de la Région ?

Est-ce que cette rivière de l'ALLIER est pour nous, un lien patrimonial et affectif ?

MONSIEUR DEVOUCOUX – Je dirais que la SIOULE est un affluent de l'ALLIER. C'est une rivière qui se jette dans l'ALLIER, à CONTIGNY.

C'est vrai que mon premier sentiment est d'abord pour la SIOULE.

J'ai découvert l'ALLIER plus tard parce qu'il n'est pas facile d'accès. Les ponts sont élevés, il n'y a pas de chemin linéaire qui suit l'ALLIER. Il faut vraiment y aller et arriver à prendre des chemins qui sont souvent privatifs.

C'est vrai qu'aujourd'hui, l'ALLIER est peu fréquenté parce qu'il est difficile d'accès et pour vraiment tomber amoureux, pour vraiment le découvrir, il faut le descendre en canoë avec des amis parce que c'est vraiment là que l'on découvre la dimension naturelle de l'ALLIER, sa dimension paysagère.

Il faut se laisser descendre entre MOULINS et VARENNE LES MOULINS tout le long de l'ALLIER pour découvrir ses paysages, ses grèves, ses méandres qui parfois, sont un peu longs et c'est vraiment par la voie d'eau que l'on découvre le mieux la rivière.

MONSIEUR NATURE – Je suis depuis 16 ans dans cette Région, donc presque Auvergnat.

Pour moi, cette rivière de l'ALLIER est remarquable, avec des faciès très différents et c'est sans doute l'une des plus belles rivières que je connaisse.

Ce que je voudrais dire néanmoins, c'est que comme pour d'autres rivières, pas plus et pas moins, ces dernières années, nos sociétés ont quand même sérieusement tourné le dos aux rivières et l'ALLIER n'échappe pas à cette logique.

On en a usé et abusé, ou alors, on les a abandonnées.

On les a qualifiées, selon les rivières, de « vidéo-récepteurs » ce qui montre bien le niveau de considération que l'on a trop souvent eu pour les rivières.

Depuis une dizaine d'années, on reprend un cercle vertueux et je crois qu'aujourd'hui, on est là, très nombreux pour parler de la rivière. Cela montre bien que l'on est dans ce processus de reconquête.

MONSIEUR VISSAC – Je suis né à LANGEAC et j'habite depuis toujours, à 50 mètres de l'ALLIER. Donc cette rivière, je la vois depuis ma naissance et je l'aime depuis que je suis tout gamin.

C'est une question plus personnelle que vous posez, Monsieur BOUCHARDY et je vous réponds que j'aime cette rivière, que c'est ce qui m'a invité lorsque j'ai pris mes responsabilités, à créer un syndicat qui s'appelle le SMAT HAUT ALLIER, qui représente toute la rivière de l'ALLIER.

A partir de là, depuis plus de 20 ans, on essaie de préserver cette rivière, de la protéger, mais je trouve qu'aujourd'hui, beaucoup plus que du temps de ma jeunesse, on en est beaucoup plus usager que protecteur – et c'est tout le débat d'aujourd'hui.

Qu'on la consomme, peut-être. Mais il faut aussi sans doute qu'on la protège parce qu'elle a besoin d'être protégée en raison de tout l'usage que l'on en fait.

On rejette dans l'ALLIER, on consomme de l'eau certes, mais pas forcément celle de la rivière et on croit même souvent qu'elle n'est pas potable, etc...

C'est tout un engagement de politique locale qu'il faut mettre en avant pour pouvoir convaincre nos populations que la rivière est un atout essentiel et un enjeu considérable.

MONSIEUR BETENFELD – Il est difficile de répondre comme cela à cette question parce que c'est tout le cœur de notre débat.

Je dirais que dans le département du PUY DE DOME, l'ALLIER est plutôt abandonné de façon générale.

Il se trouve qu'il passe dans le canton dont je suis l'Elu, où là, on est en phase de reconquête.

Je dirais simplement qu'il faut mettre en place une politique – politique qui reste à définir.

Il faut évidemment qu'elle soit équilibrée. L'ALLIER doit avoir sa pleine place dans nos politiques, mais sans trop en faire non plus.

Il faut qu'il reste une rivière sauvage et c'est tout l'enjeu politique que nous devons définir en partenariat.

MONSIEUR GUEYDON – L'ALLIER me fait rêver.

Un petit poisson qui deviendra grand, qui parcourt des milliers de kilomètres jusqu'au GROENLAND, qui revient à la source de l'ALLIER pour frayer sur la rivière... pourquoi ?

Cela me fait rêver !

Par contre, au niveau collectif aujourd'hui, si vraiment on était amoureux de l'ALLIER, je ne pense pas qu'il y aurait encore autant de projets de ponts, autant de cultures intensives qui vont le polluer, autant de barrages.

Je pense qu'aujourd'hui, on a de quoi faire et c'est le résultat de 20 ou 30 années pendant lesquelles on a fait tout et n'importe quoi.

Oui, je suis d'accord avec Monsieur NATURALE, on sent très bien qu'il y a un frémissement -et vous en êtes aujourd'hui notamment, les acteurs et responsables- pour dire : halte devant les menaces qui pèsent sur la planète.

Il est temps d'avoir un regard différent.

Je suis plein d'espoir aujourd'hui et je pense que l'on va y arriver.

MONSIEUR AMAT – Je suis tout à fait l'antithèse de Monsieur VISSAC puisque je suis riverain à ISSOIRE d'une rivière affluent de l'ALLIER : la Couze PAVIN, qui est zone inondable.

J'ai le sentiment que pour l'ALLIER, il y a eu une longue période de désappropriation de cette rivière. Dans certaines villes sur l'ALLIER, on voit encore des vestiges de la période où l'ALLIER était utilisé comme voie de transport.

Plus de 3 000 sapinières descendaient l'ALLIER chargées de charbon et autres produits. Et quand on n'a plus utilisé l'ALLIER comme voie de communication, je crois que la population et les acteurs se sont détournés de l'ALLIER.

Je ne pense pas pour autant, qu'elle ne l'aimait plus, mais il n'était plus utile.

Le chemin de fer est arrivé et maintenant, l'autoroute qui sont d'autres moyens de communication. On a vu lors des interventions de cette journée, que le premier PLAN LOIRE a été consacré en 1994, à la lutte contre les inondations. C'est-à-dire qu'en 1994, on imaginait que l'on pouvait lutter de façon ferme et définitive contre les inondations.

Cette année, on met en place au niveau des Services de l'Etat, un Service de Prévisions des Crues.

L'attente de la population est d'être informée de ce qui va se passer en termes de crues. C'est-à-dire que l'on a intégré le fait que la crue est inévitable et qu'elle doit arriver.

On veut être informé et c'est un exemple de l'appropriation de la l'ALLIER par les habitants.

Ils souhaitent vivre dans un milieu à risque, mais ils souhaitent connaître le risque et c'est aussi le fait que l'on s'approprie l'ALLIER, qu'on l'aime tel qu'il est et que l'on accepte ses nuisances.

MONSIEUR BOUCHARDY – Si l'on fait un rapide bilan –et je n'apprendrai rien à personne - la rivière ALLIER et ses affluents concernent cinq régions et huit départements.

Si l'on s'en tient à l'espace géographique couvert par l'amont de l'ALLIER et de la LOIRE, dans la Commission AMONT LOIRE/ALLIER, on a 8 SAGES, 18 contrats de restauration/entretien plus une multitude d'actions de Syndicats Inter communaux et des chartes avec les parcs puisqu'il y a deux parcs concernés : le PARC DES VOLCANS D'Auvergne et le LIVRADOIS FOREZ.

Donc la question que l'on peut se poser, c'est :

Est-il possible à votre avis, de coordonner les différentes actions de gestion de l'ALLIER, les différentes actions publiques et pensez-vous qu'il pourrait y avoir un pilote dans tout cela ?

MONSIEUR DEVOUCOUX – Les actions sont très variées.

Quand on discute avec les Elus locaux, entre le plan de prévention des crues, NATURA 2000, le PLAN LOIRE... ils sont souvent perdus.

Il y a des niveaux d'intervention différents.

Le pouvoir réglementaire qui est aujourd'hui fait par l'Etat, reste très important et c'est vrai que les pouvoirs réglementaires, cela veut dire que l'on ne construit pas en zone inondable, parce qu'une fois que l'on a construit en zone inondable, on veut endiguer pour protéger et il s'ensuit un tas de processus d'enserrement de la rivière sur son lit et de reflux un peu de toutes les zones naturelles ou agricoles qui peuvent servir à l'expansion de la rivière.

Après, il y a tout le travail de sensibilisation. On le voit très bien dans ce PLAN LOIRE NATURE qui demande un grand travail d'animation et de conservation.

Tout ce que vous avez vu aujourd'hui, est le résultat du travail d'associatifs, donc de permanents et de bénévoles en même temps.

Dans le département de l'ALLIER, c'est une centaine de personnes qui se mobilisent sur cette rivière, sur l'avenir de cette rivière et là, on est capable de toucher des Elus locaux, les naturalistes, les gens qui s'intéressent au tourisme, les agriculteurs qui ont un peu privatisé les bords de l'ALLIER, les pêcheurs qui sont une population en déclin. Il y a de moins en moins de pêcheurs et de moins en moins de personnes sur ces bords de l'ALLIER.

Il faut donc arriver à les réunir et à leur dire qu'il y a des intérêts collectifs autour de la protection des milieux naturels, autour de leur ressource en eau et faire cette animation est le travail important que font les associations.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, pour se projeter un peu dans les suites du PLAN LOIRE, c'est que l'on a travaillé dans les deux derniers programmes, sur des zones bien définies qui nous ont appris à travailler, à nous faire connaître sur ces zones-là.

Il est important, je pense, de ne pas trop disperser les actions et dans le prochain programme, il faudra pouvoir répondre à des sollicitations extérieures, à ces points un peu choisis, ces sites prédéterminés pour pouvoir démultiplier l'action.

On a parlé des politiques agricoles qui sont souvent en contradiction avec les politiques de protection de l'environnement.

On continue à encourager les cultures les plus intensives.

On parlait du LOIRET, des gens qui sont en reconquête des pâturages, de la transhumance sur les bords de rivières pour reconquérir les zones de pâturages.

Il y a aujourd'hui beaucoup de travail à faire et de l'argent collectif à mettre au service d'intérêts collectifs. Parce que la ressource en eau et la protection de la biodiversité sont des intérêts collectifs et les associations sont bien à même de faire cette animation qui est quand même très complexe.

MONSIEUR BOUCHARDY – C'est une question très difficile, mais il est évident que s'il y a quelque chose qui doit inspirer la solidarité, c'est bien entendu la rivière.

MONSIEUR NATURALE – On disait qu’il faudrait un pilote.

Je pense que ce serait une mauvaise idée qu’il n’y ait qu’un seul pilote. Par contre, je pense que la Politique Nationale de l’Eau doit être déclinée au niveau des bassins, au niveau territorial, au niveau des bassins démographiques et il est important qu’il y ait cohérence de cette politique à l’échelon des territoires.

Il faut qu’au niveau de l’Etat et des partenaires institutionnels financeurs de cette politique de l’eau, il y ait concertation et cohérence dans les actions.

C’est la raison pour laquelle nous souhaitons qu’il y ait des politiques contractualisées avec les Conseils Généraux et certaines Régions.

Et puis à côté, pour mettre en œuvre, il faut un champ territorial cohérent.

C’est très clairement là, à l’intérieur même des schémas d’aménagement de la gestion des eaux -puisque la loi sur l’eau de 1991 a mis en avant la nécessité d’avoir un échelon territorial cohérent- que l’on doit trouver une structure qui est une Commission de l’Eau avec évidemment une structure porteuse de la démarche. C’est bien là, dans des politiques intégrées et cohérentes au niveau de bassins, que vont pouvoir être mis en œuvre des programmes d’actions qu’il faut bien sûr, décliner à l’échelon territorial pour trouver les porteurs de projets et les maîtrises d’ouvrage adaptées, faire intervenir les collectivités territoriales et également le monde associatif.

C’est quand même là, l’échelon qui va pouvoir exercer des actions de type règlementaire, de mise en œuvre à l’intérieur des SAGES dans le cadre de la concertation et qui va déterminer les programmes d’actions à mettre en œuvre.

A l’intérieur de ces périmètres de SAGE, il y aura poursuite d’actions dans le cadre de la restauration et de l’entretien des rivières, des contrats divers et variés de mise en œuvre opérationnelle.

On a donc les territoires couverts par ces SAGE qui sont en devenir et qu’il faut accélérer.

MONSIEUR VISSAC – Si l’on veut gagner la partie de l’eau, il ne faut pas être en ordre dispersé.

Il faut un territoire cohérent. Et le SDAGE a prévu des territoires cohérents.

Pour citer l’expérience du HAUT ALLIER, avec le Syndicat dont je parlais tout à l’heure, qui comprend maintenant 112 communes, on était 170 communes dans le dernier contrat de Rivière avec la Région. C’est-à-dire que l’on a travaillé en cohérence de bassin, en cohérence de territoire et je ne pense pas que l’on puisse mener une politique de l’eau cohérente et favorable à la protection si l’on est en ordre dispersé et si l’on y va chacun pour soi.

Il faut que l’amont et l’aval s’entendent.

C’est vrai aussi pour l’amont et l’aval du bassin ALLIER.

Cette politique de l'eau, nous avons voulu la conduire par ce contrat de rivière -et on est maintenant au SAGE HAUT ALLIER- mais ce n'est pas sans problèmes.

Je disais tout à l'heure qu'il y a les consommateurs qui sont consommateurs, mais pas forcément protecteurs.

Je crois que l'on a fait un grand pas dans la politique locale, l'environnement étant très présent dans la politique locale. Et si au niveau d'un territoire, on fait conduire la politique de l'eau, que ce soit les directives, les lois, les règlements, par un syndicat, on les fait atteindre de façon consensuelle autant que possible et c'est plus facile de le faire en réunissant un territoire entier, que de le faire par partie de territoire. Et je crois beaucoup à l'inter communauté dans ce type d'action.

Pour pouvoir traduire une politique de l'eau et la conduire sur un territoire, il faut qu'il y ait des moyens.

Ces moyens, on les perçoit auprès des collectivités, mais il faut qu'ils soient cohérents, eux aussi, avec la politique nationale et en cohérence avec les Conseils Généraux et Régionaux. Parce que si l'on tire chacun de son côté, rien de positif ne se passera.

Il y a des avantages, mais aussi des difficultés parce que dans un SAGE comme le nôtre, on est sur trois régions et cinq départements.

Pour pouvoir conduire cette politique des SAGE, on a souvent affaire à des conditions administratives qui font que notre Préfet est obligé de solliciter les autres départements, les autres régions, entraînant une grande lenteur pour mener à bien l'action.

Il faut que l'on soit plus libre par rapport aux textes et par rapport aux règlements, non pas pour ne pas les traduire sur le terrain, mais pour que ce soit plus souple et plus transparent.

On mène d'autres politiques sur le territoire : la politique NATURA 2000.
On est animateur de NATURA 2000.

Tous les membres qui sont dans la salle, qui conduisent des politiques de ce type, savent que ce n'est pas facile.

Ce qui fait notre force, c'est de conduire la politique NATURA 2000 au niveau d'une inter communauté régionale parce qu'en ordre dispersé, on n'arrivera à rien et je souhaite que l'inter communauté soit le lien sur tout le territoire.

Quand j'avais en charge les missions régionales sur l'environnement, sans la prise de conscience et cette prise en charge par les associations, on n'aurait pas eu cette prise de conscience sur la protection de l'environnement et le développement de l'environnement.

Il ne faut pas que les associations se sentent délaissées. Au contraire, elles sont aux côtés des syndicats, aux côtés des collectivités pour traduire ces politiques et on a besoin aussi des associations pour les faire valoir auprès du public.

MONSIEUR BETENFELD – Je crois qu'en la matière, il ne faut pas souhaiter une sorte de « haute autorité » qui régenterait tout et qui déciderait de tout.

Il ne faut pas être dogmatique, mais au contraire très pragmatique.

C'est la notion de pertinence des intervenants, parce qu'il y a aussi les intervenants sur un territoire qu'il faut arriver à réunir.

Le Conseil Général qui a mis en exergue, la notion de solidarité, se veut solidaire de ces territoires en étant parfois incitateur et facilitateur.

On met des dispositifs en œuvre.

On est en train de préparer, pour le mois de décembre, des aides pour des projets de « zone unique ».

En ce qui concerne les espaces naturels sensibles, on les donne en accès aux collectivités locales. Cela peut être des communautés de communes directement et nous, on accompagne par des taux de subventions qui peuvent être très forts puisque l'on peut arriver en conjuguant les efforts, jusqu'à 80 % de subventions, ce qui est considérable sur ces politiques.

Ce sont des politiques qu'il faut mettre en œuvre.

Je crois beaucoup à la contractualisation, c'est-à-dire en mettant tout le monde autour de la table, quels que soient les acteurs, qu'ils soient publics, ou associatifs, pour rassembler les efforts des uns et des autres.

En fait, on est au cœur de ce que j'appellerais une démarche de démocratie participative en quelque sorte.

MONSIEUR GUEYDON – La réalité est beaucoup plus complexe parce que les problèmes sont complexes.

Je pense que beaucoup plus qu'autrefois, on a affaire à une multiplicité d'acteurs et ce n'est pas facile.

On se rend bien compte que très vite, à la limite, on va opposer la liberté individuelle et le collectif.

C'est plus facile d'être tout seul et d'agir que d'être ensemble. Mais en même temps, la démocratie impose d'être ensemble, mais la démocratie a un coût et c'est très compliqué.

C'est une culture à inventer.

Il faut que chacun ait sa place, c'est clair et c'est la condition pour que cela marche.

Il semble que penser globalement et agir localement peut peut-être nous aider à trouver cette nouvelle culture et ces nouvelles pratiques.

Cela peut aider à resituer la place de chacun pour travailler tous ensemble, mais encore une fois, chacun devant bien garder sa place.

Je ne suis pas tout à fait d'accord quand on dit qu'il y aurait quelqu'un qui serait le chef.

Je crois plus au chef d'orchestre, mais vraiment dans le sens où chacun des musiciens va jouer. C'est une coordination pour que chacun joue en même temps, mais que globalement, on travaille ensemble et que l'on joue ensemble le programme.

MONSIEUR BOUCHARDY – Je voudrais rappeler que parmi les rares points négatifs que l'on a entendus aujourd'hui dans les comptes rendus, ils revenaient tous sur la même chose, c'est-à-dire le manque de coordination et la difficulté à faire travailler les différents Services entre eux.

MONSIEUR AMAT – A travers votre question, vous semblez regretter qu'il y ait trop de SAGE, trop de contrats sur un territoire que vous définissez et qui est assez vaste.

On est assez d'accord autour de cette table ronde sur le constat et sur ce consensus. Mais pour compléter ce que disait Monsieur NATURALE, je voudrais rappeler que la politique de l'eau, c'est la politique de l'Etat et aussi celle de l'EUROPE. Et le chef de file est bien l'Etat qui d'une part, est garant de la mise en œuvre de la politique communautaire et en même temps, définit les outils juridiques dans lesquels va s'exercer cette politique qu'elle soit communautaire ou nationale. Et de ce point de vue, il me semble que la loi sur l'eau est plus riche en termes d'enjeux pris en compte que la directive cadre européenne.

Les SDAGE qui ont été mis en place par la loi sur l'eau définissent des entités géographiques, hydrographiques qui sont homogènes et c'est ce grand « parlement de l'eau » qui est le Comité de Bassin qui a défini les espaces sur lesquels allaient se mettre en place les différents SAGE.

Tout cela ne s'est pas fait au hasard, mais parce qu'il y a eu des analyses de ces bassins et c'est à ce niveau-là que doit se mettre en place le travail.

Faire travailler ensemble les associations, les différents services des différentes régions et des différents départements, les collectivités, tous les usagers de l'eau, c'est un enjeu très fort et mon souci est de savoir comment bien faire fonctionner une instance aussi vaste.

Pour l'instant, on est à la phase de travail au sein du Bureau. Les choses se passent bien et l'enjeu semble-t-il, est qu'il y ait multiplication du débat au sein des instances élues, chaque membre du Bureau représentant une collectivité, mais aussi parfois plusieurs autres partenaires.

Donc la difficulté est de faire partager les débats qui ont lieu au sein des bureaux, au sein des différentes collectivités pour que les membres du Bureau aient légitimité à s'exprimer au sein du Bureau et au sein de la Commission Locale de l'Eau, chacun étant légitimé pour porter la parole de ses collectivités – de ses plus de 700 000 habitants – pour la zone que je représente.

MONSIEUR BARON – WWF -Je me demande si l'on pose la bonne question.

Les politiques publiques, pour moi, c'est un moyen que vous avez bien décrit dans son enchaînement juridique : la DCE, les lois sur l'eau, le SDAGE, les SAGE, etc...

Ce qui est important à mes yeux, c'est ce qui va se passer sur le terrain, les politiques publiques étant un moyen pour aider les gens qui veulent agir sur le terrain, à mettre en œuvre leur projet.

C'est là qu'est la vérité.

Autant je comprends que vos réponses ont été un peu frustrantes à ce sujet puisque l'on en restait ce matin, à définir des grandes politiques publiques, autant je préfère ce que l'on a dit cet après-midi dans un certain nombre de témoignages sur la façon dont les équipes sur le terrain, ont su se concerter avec les agriculteurs, avec les élus locaux, etc... pour faire passer les idées, faire comprendre le pourquoi de ces politiques publiques pour que chacun puisse se les approprier effectivement et agir ensuite en fonction de ces politiques et des objectifs.

C'est tout le travail qui est fait avec les écoles et on en a parlé.

Si l'on parle « inondation », c'est tout le travail qui est fait pour rappeler le risque d'inondation et entretenir cette culture du risque qui ne doit pas être une peur du risque.

C'est plutôt dans cette voie-là qu'il faut réfléchir, je pense, plus que dans la voie un peu théorique de l'enchaînement juridique.

MONSIEUR DEVOUCOUX – Je trouve très intéressante la réflexion que vous venez de faire.

Si l'on fait la genèse d'un certain nombre d'actions, les politiques publiques sont arrivées après par sollicitation souvent, du milieu associatif.

Je pense à la réserve naturelle du VAL D'ALLIER, à tout ce qui est dynamique fluviale.

Aujourd'hui, on est dans un département où l'on travaille beaucoup sur la dynamique fluviale pour faire approprier par les populations et par les Elus, la dynamique fluviale.

On travaille avant sur la sensibilisation des associations, d'une certaine masse de gens intéressés et on s'adresse ensuite aux collectivités territoriales, à l'Etat, ou à l'EUROPE pour mettre en place des politiques publiques.

Si l'on reprend l'histoire, c'est bien le travail des associations, de façon dispersée sur l'ensemble du bassin, qui a amené l'EUROPE, l'Etat, les collectivités, les agences à mettre en place des politiques publiques. Mais ce pouvoir de défrichage reste toujours du côté des associations et c'est vrai qu'après, cette énergie, ce dynamisme ne peut se concrétiser qu'avec des moyens et naturellement avec la pérennité et l'action sur le long terme

MONSIEUR AMAT – La question de fond, c'est : est-ce que les politiques publiques doivent précéder les besoins de la population, ou répondre aux besoins de la population ?

Bien évidemment, ce sont les deux en même temps, parce que si l'on a une politique publique et que l'on ne répond pas aux besoins de la population, le jugement du citoyen est assez rapide derrière et il faut donc répondre à cet enjeu-là.

C'est le rôle des Autorités Publiques semble-t-il.

Cela rapproche tout à fait la question que pose Monsieur BARON :

C'est sensibiliser et former les jeunes, sensibiliser les adultes et développer cette culture générale en matière de risque, ou dans le domaine des politiques de l'environnement.

C'est capital. Mais tous ceux qui sont là autour de la table, je crois, ont à cœur cet objectif-là au sein des différentes instances qui travaillent sur le sujet notamment sur le domaine de l'eau.

MONSIEUR VISSAC – La question est très bonne parce qu'elle est au fait des préoccupations des collectivités pour faire passer le message – si je peux dire.

Ce n'est pas facile, mais il faut le faire, c'est nécessaire.

On ne peut pas conduire des politiques – et celle de l'eau puisqu'il s'agit de la politique de l'eau en ce moment,- sans que la population en soit avertie, c'est-à-dire, je dirais, sans que l'on provoque la population.

Quand il s'agit de mettre en place un PPRI –Plan de Protection contre le Risque Inondation- il faut éduquer. Il faut dire attention.

Mais il ne faut pas le faire sur un ton professoral. Il faut associer la population ce qui n'est pas toujours facile.

On parlait de NATURA 2000.

C'est un sujet très difficile à aborder sur le plan du terrain, mais il faut le faire parce que si ce n'est pas transmis par nous, accompagné par les associations, je ne vois pas qui le ferait.

Les groupes professionnels ne le font pas d'eux-mêmes, ou très peu et en tous les cas, ne le font pas savoir.

Il faut que ce soit vraiment en coopération d'acteurs, que l'on fasse passer ces messages.

Mais c'est une très grande préoccupation pour les collectivités locales que d'instruire et de faire de la pédagogie à ce niveau-là.

Il y a un véritable problème de communication auprès du grand public, auprès des adultes et on peut prendre quelques coups en la matière. Parce que lorsque l'on établit les contraintes et les règlements, cela ne passe pas toujours facilement.

Malgré tout, un pas important s'est déjà fait dans la compréhension de la protection de l'environnement et de la valorisation de l'environnement pour qu'aujourd'hui, la population soit suffisamment consciente qu'il faut aussi faire des efforts.

C'est un très grand enjeu, mais c'est vrai que cette question se pose à beaucoup de collectivités.

MONSIEUR COCHET – FRAPNA LOIRE NATURE HAUTE LOIRE – Dans le PLAN LOIRE NATURE, on voit des actions spectaculaires comme l'effacement du barrage de MAISON ROUGE qui était vraiment quelque chose, même à l'échelle internationale au niveau de la réussite. C'est une quinzaine de kilomètres de rivière qui ont été libérés.

J'ai bien apprécié tout à l'heure, l'intervention sur la VIENNE avec les îles sauvages.

Il y a cet aspect-là.

Je reviens sur le barrage de MAISON ROUGE.

C'est 9 000 mètres cubes de sédiments qui ont pu être libérés et repartir vers la mer.

C'est bien de grignoter les berges comme cela, mais si l'on ne rétablit pas l'apport de sédiments venant de l'amont, on en verra vite les limites.

Là, on a 700 000 mètres cubes de graviers et de sables qui vont pouvoir aller à la mer.

Le reflux littoral est lié en grande partie à la présence de barrages.

On espère que le barrage de POUTES, s'il est déplacé prochainement, pourra lui aussi, libérer ses 800 000 mètres cubes de graviers.

C'est un problème très grave.

On a la même chose avec le barrage de GRANGENT qui provoque l'incision de la LOIRE dans la plaine du FOREZ.

C'est tout à fait dramatique.

Je lisais récemment que le Maire d'AURAY SUR LOIRE qui se trouve en queue de barrage, se plaignait parce qu'il y avait des dépôts très importants de sables et de graviers et que cela faisait bouchon.

Donc des deux côtés on a du sable et du gravier qui posent problèmes.

Ce sont des choses qui paraissent essentielles et on en parle peu.

C'est le problème du transit des sédiments.

On fait l'impasse sur le fait que 90 % des forêts alluviales ont disparu du bassin de la LOIRE. On pourrait faire un geste pour qu'elles reviennent un peu.

Et pour en finir, je soulignerais un point qui n'est pas spécifique pour LOIRE NATURE : le problème de la pollution diffuse.

Je pense aux écrevisses qui continuent de disparaître en FRANCE.

L'EUROPE réagira un jour ou l'autre puisque la FRANCE n'est pas capable de s'attaquer à cette pollution diffuse qui est essentiellement due aux engrais chimiques.

C'est le point faible. Les espèces continuent de disparaître parce qu'elles sont extrêmement exigeantes en termes de qualité de l'eau.

Est-ce que l'on est condamné à les voir disparaître, ou est-ce qu'il peut y avoir une remise en cause au niveau de LOIRE NATURE pour que l'on soit un peu moins timoré, qu'il y ait un courage politique et que l'on travaille vraiment avec les scientifiques pour régler ces problèmes d'enjeux de la biodiversité et de la qualité de l'eau ?

MONSIEUR CLERICY – DIREN LOIRE BRETAGNE – Je voudrais revenir sur votre question, Monsieur, parce qu'il me semble que vous avez oublié la sécurité routière et le chikungunya à la REUNION !

Entendez par là que vous ne pouvez pas faire porter au PLAN LOIRE, l'ensemble de la situation française dans le sens de la situation du bassin de la LOIRE et plus généralement l'ensemble de la situation de l'EUROPE.

Si le PLAN LOIRE doit se résumer à des spectacles, je crois qu'il peut s'arrêter. Effectivement, il y a encore des actions spectaculaires à faire, mais ces actions sont longues à mettre en œuvre.

Des effacements de barrages, il y en a eu et il y en aura peut-être encore.

Le problème de la pollution diffuse est un problème auquel, je pense, la FRANCE s'est attaquée.

La politique de l'Agence de l'Eau, le neuvième programme en cours de préparation va permettre de répondre de façon plus affirmée à ces problèmes-là, je pense. Mais s'il vous plaît, ne faites pas porter tous les maux de la terre au PLAN LOIRE.

MONSIEUR GUEYDON – Je parlais de frémissement.

C'est vrai qu'il y a un réel frémissement qui demande que l'on arrête aujourd'hui le saccage de l'environnement. Mais tout cela, ce sont des résultats pour dans plusieurs années.

C'est un comportement collectif.

C'est aussi une logique économique actuelle.

Dans le PLAN LOIRE, on a l'ensemble des problèmes de cette logique. Tous ces problèmes, on les voit posés au travers du PLAN LOIRE. C'est clair et on ne peut pas occulter tout cela.

Cela dit, de façon plus concrète, c'est vrai qu'il y a une richesse très importante et heureusement que ce travail a commencé il y a 15 ans parce qu'aujourd'hui, la crise est là et il faut trouver des solutions rapidement.

On a déjà des expériences qui peuvent montrer la voie dans laquelle il faut aller. Je dis : bravo.

Il fallait que ces expériences existent et heureusement qu'elles existent.

Cela dit, il faut aussi que nous gardions bien dans l'esprit, que face à une logique unique, il ne faut pas que l'on oppose des solutions uniques. Les solutions ne peuvent être que plurielles.

Il faut parfois, faire des pâturages. Il faut probablement aller beaucoup plus loin dans la remise en cause des modes de cultures – voire même oser dire qu'il faut peut-être remplacer certaines cultures.

Le maïs n'est pas la seule culture correspondant aujourd'hui, à nos besoins actuels. Il y a d'autres cultures qui peuvent correspondre.

Il y a les forêts qu'il faut peut-être voir renaître et au moins, arrêter de les couper.

Il y a des solutions multiples.

Il faut que l'on ose, que l'on ait l'audace d'oser tous ensemble, trouver des solutions qui soient multiples – et surtout pas une seule solution.

On nous a trop longtemps imposé une logique unique.

La solution ne peut être que multiple, mais il faut que l'on ose tous ensemble, travailler à ces solutions si l'on veut prendre le problème à bras le corps. Et c'est possible.

La situation aujourd'hui, n'est pas fatale. Ce n'est pas vrai.

Vous l'avez montré. Elle n'est pas fatale, l'expérience existe. Il faut valoriser davantage et populariser pour que l'on puisse globalement mettre des solutions en place.

MONSIEUR NATUREL – C'est tout un programme, mais je crois qu'il faut bien garder en tête, l'objectif visé.

C'est l'objectif de bon état de l'eau – des eaux souterraines, des rivières, des lacs... et cela nous impose effectivement des obligations.

On a fait pendant 30 ans, 75 % ou 80 % du chemin, avec les gros investissements dans le domaine industriel et des investissements des collectivités locales.

Dans les années 1990, on a engagé le chantier sur la pollution agricole. Donc là, il est logique que l'on soit moins avancé dans ce domaine-là que dans les autres puisque l'on a commencé il y a moins longtemps.

Il y a le chantier de pollution des élevages.

Reste le chantier de la pollution diffuse, qui est annoncé et qui est un chantier très important.

Sur ce chantier-là, les agences de l'eau prendront leur part avec l'ensemble des partenaires parce que c'est une opération extrêmement lourde qui nécessitera un partenariat entre l'Etat, l'EUROPE, les collectivités départementales et régionales.

C'est un chantier qui est engagé, mais qui est loin d'être finalisé.

De la même façon, le chantier des rivières est commencé depuis moins longtemps que les programmes classiques de dépollution. Cela fait 10 ans que véritablement, on est dans ce chantier de la restauration et de l'entretien des rivières et quelque part, la directive pose bien les choses : soit le bon état, soit le bon potentiel. Et le bon potentiel, ce sera là où l'on aura un objectif qui n'est pas un objectif de non qualité, mais un objectif de qualité élevée. Et on prendra en compte des aménagements du type « ouvrage structurant » notamment d'un certain nombre de barrages qui là, dans ces cas-là, pour ces masses d'eau concernées, seront des ouvrages qui économiquement, resteront des ouvrages pérennes.

Tout ce travail va être mené dans le cadre de la révision de l'élaboration du programme.

Tous les arbitrages ne sont pas encore rendus. Mais ce que je veux dire, c'est que ces enjeux-là sont pris en compte.

On a commencé à les prendre en compte et on les prendra encore plus en compte et de façon obligatoire demain, si l'on veut en 2020 - voire peut-être 2026, atteindre soit le bon état, soit le bon potentiel de la qualité des eaux.

MONSIEUR AMAT – On évoquait le barrage de POUTES.

Dans le cadre de la politique des SAGE, un nouveau lieu de l'exercice participatif se met en place.

On a bien compris que Monsieur semblait privilégier l'effacement définitif du barrage.

La question va être posée à la Commission Locale de l'Eau.

Cette nouvelle instance est mise en place depuis un an et en est à sa deuxième réunion depuis son installation. Elle va vraiment commencer maintenant à travailler et l'une des questions sera de donner un avis sur le renouvellement de cette concession.

C'est-à-dire que dans la politique, il y a de nouveaux lieux d'exercice participatif qui se mettent en place, où les usagers de l'eau peuvent s'exprimer en fonction des contraintes. Et c'est cela qu'il faut retenir.

En fait, on se dote des outils qui permettent de mieux réfléchir, de mieux agir et de ne pas refaire les erreurs qui ont pu être commises par le passé.

Monsieur GUEYDON - Il est vrai que la Région et que les Collectivités ont eu à donner leur avis. Mais ce n'est qu'un avis. Et c'est le Préfet qui prendra la décision.

Pour la Région AUVERGNE, on a voté il y a quinze jours maintenant, la décision suivante :

On propose qu'il y ait renouvellement de la concession jusqu'en 2015, mais que d'ici 2015, on ait expérimenté un fonctionnement alternatif , c'est-à-dire que l'on baisse le barrage de 6 mètres et on voit comment cela se passe. Et d'ici 2015, on évalue le résultat en termes environnementaux et économiques également.

Et après, selon l'évaluation, on décide en 2015 s'il faut continuer ou carrément raser le barrage.

Ce n'est pas simple. C'est une proposition où l'on essaie de concilier l'aspect environnemental et l'aspect social et économique à la fois.

C'est la décision de la Région. On verra.

On sait que ce barrage pose des problèmes et il faut avoir le courage de poser la question et d'envisager le fonctionnement alternatif si c'est possible.

MADAME DOUBLET – APCA – Je me permets de réagir pour parler en fait, de la profession agricole qui n'est pas du tout étrangère à la problématique que l'on a évoquée toute la journée.

Je pense qu'associer la profession agricole qui a un grand rôle au niveau des territoires et notamment de la gestion de l'eau, c'est toujours une bonne chose parce que l'on parle de changement de pratiques. Mais derrière, il faut déjà qu'au niveau économique, il y ait des filières et cela ne se fait pas d'un seul coup.

Il y a une expertise collective de l'INRA qui a été menée pour justement parler de l'agriculture et de la sécheresse.

Beaucoup de solutions sont envisagées : le SORGHO, et autres.

Il y a des cultures moins consommatrices d'eau, mais qui n'ont pas de débouchés pour l'instant.

Il y a vraiment une problématique à ce sujet-là et la profession agricole est en voie de diminuer les surfaces irriguées, mais elle ne va pas le faire de façon brutale ou sinon, on aura alors à faire face à des gros problèmes socio-économiques.

J'aimerais intervenir sur les bassins pilotes qui sont en cours de création pour la gestion de l'eau.

Ce sont des bassins qui pilotent et les DIREN et le Ministère de l'Ecologie sont en train d'envisager des solutions.

Les agriculteurs et les Chambres d'Agriculture et les Syndicats ne sont pas du tout associés et je pense qu'il va falloir dialoguer et qu'ils participent à des Comités Sécheresse au niveau national parce qu'il y a un gros intérêt là-dessus et il ne faut pas hésiter à consulter localement les Chambres d'Agriculture sur ces sujets-là.

MONSIEUR BETENFELD – Je ne vais pas répondre complètement à votre question et à vos interrogations.

Je pense qu'il faut sans doute être très réaliste et très pratique. J'ai employé le mot « pragmatique » tout à l'heure.

Une illustration :

Dans l'EST clermontois, entre l'agglomération clermontoise et l'ALLIER, on a la LIMAGNE.

Jusqu'à présent, il y avait une stratégie qui était de faire des émissaires de la LIMAGNE, c'est-à-dire que les cours d'eau ont été transformés en exutoires. On est sur le point de faire une véritable révolution : établir un dialogue qu'il a fallu mener pour notamment convaincre toutes les collectivités. Parce que c'est de la solidarité. Il a fallu réunir et avoir

l'accord de cinq communautés de communes et de sept communes isolées qui ne sont pas en communauté de communes – donc douze collectivités locales pour se lancer dans ce qui devrait être un contrat de restauration et d'entretien des rivières.

C'est une véritable révolution parce que l'on va requalifier ces affluents de l'ALLIER.

Il a fallu trouver des partenariats puisque l'Agence de l'Eau devait intervenir.

Ces collectivités vont être dans ce contrat, le département va y être et va voter le dispositif pour ce faire, en décembre.

La région devrait venir.

On se met donc tous autour de la table, dans ce dialogue, dans cette étude qui va conduire à un animateur parce qu'il y a signature d'un véritable contrat derrière.

Il faudra naturellement, dialoguer avec la profession agricole. C'est fondamental.

C'est là une illustration très concrète d'un dialogue qui va se mener, en dehors de l'incantation de dire : il ne faut plus faire de maïs, de ceci, ou de cela.

On verra le résultat.

On va mettre en œuvre. Cela va prendre quelques années.

Mais je dirais que là-dessus, on pourrait être optimiste au moins sur le dialogue, sur la concertation entre ces acteurs qui ne sont pas toujours appelés à être autour de la table.

Autre exemple :

On a une belle forêt alluviale que vous allez visiter demain, ou après-demain.

On a déclenché une procédure d'espace naturel sensible et entre autres, il y a tout un plan de gestion pédagogique, etc..., où l'on regroupe autour de la table, toutes les associations, notamment les associations environnementales. On trouve même les chasseurs qui peuvent dialoguer avec la LPO entre autres.

Donc je crois qu'il faut trouver des endroits de concertation, de dialogue pour ce territoire que l'on aime et que l'on puisse avoir des actions concrètes sur ce territoire.

MONSIEUR GUEYDON – Monsieur BETENFELD est très modeste, parce que l'on pourrait parler du contrat de rivière en DORDOGNE pour lequel la Région apporte un financement.

Il a été mis en place un contrat de gestion agro-environnementale très important et très exigeant, qui donne déjà des résultats en termes de limitations des pollutions.

Au niveau de la Région aujourd'hui, on va mettre en place à la fin du mois, une Commission avec les agriculteurs et avec les environnementalistes, sur le problème de la gestion quantitative de l'eau, notamment sur la LIMAGNE.

On ne peut pas faire reposer le poids des problèmes de pollution sur une profession. C'est clair. Mais si les collectivités publiques ont un choix à faire, elles ont un choix prioritaire à faire pour compenser – au moins aider à compenser le surcoût de la transition, le surcoût de la reconversion notamment de l'agriculture.

Mais il faut travailler ensemble. C'est vraiment de l'intérêt général.

Il ne s'agit pas d'aller contre l'agriculture. Il s'agit de la valoriser encore plus aujourd'hui par rapport à un problème social croissant, notamment ce problème de qualité.

Il faut y aller.

On a un patrimoine naturel, notamment en AUVERGNE, mais au niveau de toute la FRANCE également, qui est exceptionnel.

Valorisons-le en ayant toujours ce souci du respect de l'environnement et des ressources.

Il ne faut pas opposer les uns par rapport aux autres. Mais il faut oser poser le problème parce qu'il y a un problème. Et le problème est bien celui de la qualité des eaux.

On peut au moins essayer de participer pour que dans le futur, les générations derrière nous, ne puissent pas nous dire : vous avez fait quoi, vous avez laissé faire...

Non.

L'environnement nous demande de faire autrement et il faut réfléchir tous ensemble pour faire autrement et mettre en place, d'autres pratiques.

C'est indispensable.

MONSIEUR SUSTRAC – ETUDES LIGERIENNES – Je ne fais pas partie de la fonction publique, mais je voudrais poser une question et revenir au problème évoqué, auquel on n'a pas vraiment répondu et qui est la complexité des procédures pour réussir quoi que ce soit.

Tous les exemples qui ont été montrés aujourd'hui, le prouvent. Il faut « n » partenaires à chaque fois, que ce soit pour traiter une île de 2 hectares, ou 25 kilomètres d'ALLIER.

Dans l'époque que nous vivons, on parle sans arrêt de simplification de la fonction publique, de subsidiarité au niveau de l'EUROPE depuis des décennies...

Comment faire en sorte que l'on simplifie les procédures par des méthodes de « guichets uniques », par des méthodes de « projets » ?

Dans le monde de l'entreprise, il y a des projets. Quand il y a un projet, il y a un chef de projet et on regroupe autour de lui, les compétences pour faire aboutir le projet et il y a obligatoirement des délais.

D'où ma question :

Je ne comprends pas pourquoi on n'arrive pas à simplifier les procédures pour que l'on se concerte, pour que les choses se mettent en place et se réalisent plus rapidement.

MONSIEUR AMAT – La question qui est posée, est celle des procédures et de la multiplicité des acteurs.

Mais s'il y a multiplicité des acteurs, c'est parce que cela paraît utile.

La FRANCE est organisée en régions et il y a peu de pays dans le monde qui fonctionnent avec un seul Etat unitaire et sans collectivités décentralisées. On pourrait dire que l'on n'a pas besoin de la vivacité des associations et que tout se déciderait en un seul lieu. Cela ne peut pas marcher.

On est dans une logique d'Etat décentralisée, déconcentrée, de partenariats forts et riches avec les associations et après, on crée d'autres niveaux de collectivités.

On s'en aperçoit lorsque l'on veut faire quelque chose au niveau d'une rivière, mais souvent, la rivière est frontière entre deux départements, ou entre deux communes et on crée un syndicat intercommunal ou parfois interdépartemental parce que c'est la façon de fonctionner.

C'est l'outil juridique que l'on se donne pour mener ensemble une politique.

Après, il y a une logique de guichet qui fait que les collectivités qui s'administrent librement, ont des règlements qui sont différents.

On doit l'accepter.

Ce sont des collectivités élues par les citoyens et les citoyens ont choisi des élus qui définissent une politique et qui sont porteurs de la légitimité démocratique et cela, on ne peut pas le contester.

Par contre, ce qu'il faut mettre en place - et qui est en place à travers l'instruction des dossiers - c'est le rapprochement entre services et la nature des pièces à produire qui doit être identique, quelles que soient les collectivités. Les délais d'instruction sont à peu près les mêmes, même si cela peut paraître un peu compliqué pour l'acteur de terrain qui a besoin de subvention.

Après, on peut se dire que l'on a une décentralisation qui n'est pas suffisamment aboutie et différents niveaux de collectivités qui ont des compétences un peu concurrentes. Mais je pense que c'est là, un autre débat.

MONSIEUR DEVOUCOUX – Vous avez une vision un peu idyllique des procédures, des remises de dossiers et des justificatifs en fin de programme.

On s'aperçoit que dans la réalité, c'est quand même plus compliqué puisque l'on a l'Etat, les agences, les collectivités qui n'ont pas forcément les mêmes rythmes de décisions, qui n'ont pas les mêmes organisations et pas les mêmes justificatifs.

Si l'on peut émettre un vœu, ce serait que dans le prochain PLAN LOIRE NATURE, on ait vraiment une logique de projet approprié par tout le monde et que tout le monde prenne l'ensemble du projet à son compte, que l'on ne soit pas dans une logique à la carte où un tel prend telle partie du programme et tel autre prend telle autre partie..., parce que pour les acteurs, cela devient très compliqué.

Si l'on peut émettre un souhait en tant qu'acteur local, c'est que l'on soit dans une logique de projet global, que tout le monde se soit bien approprié le projet global, soutienne l'ensemble du projet global et que l'on ne soit pas dans un système à la carte où chacun dit : je soutiens telle mesure et pas telle autre parce qu'en fait, il s'agit quand même d'un projet d'ensemble.

Donc quelle cohérence avoir ?

Le fait de ne pas prendre telle ou telle mesure à l'intérieur d'un projet global peut déstabiliser l'ensemble.

On peut avoir une perte de cohérence du projet parce qu'un tel n'a pas choisi dès le départ, de soutenir – ou de ne pas soutenir.

Je me rappelle des négociations du dernier programme sur lequel jusqu'à un moment avancé de la négociation, on ne savait pas si telle collectivité, ou tel partenaire, ou tel financeur allait prendre telle ou telle partie.

On avait une présentation tout à l'heure dans laquelle on s'apercevait qu'il y avait des mesures qui étaient dans le projet initial mais qui n'ont pas été portées jusqu'au bout parce que tel ou tel partenaire ne s'y était pas investi à fond.

On a quelques mois pour réfléchir.

Engageons-nous dans un projet global auquel tous les partenaires adhèrent et ayons une vraie cohérence pour plus d'efficacité.

MONSIEUR CLERICY – DIREN LOIRE BRETAGNE – Vous avez employé les bons mots, Monsieur le Président.

On était dans le précédent PLAN LOIRE, dans une logique d'action et on est désormais dans une logique de projet.

Cette logique de projet, ce sont effectivement des ensembles cohérents portés par une même voix.

Ce que l'on est en train d'essayer de concevoir, c'est d'avoir un accord avec les financeurs le plus en amont possible pour que les plans de financement soient les plus simplifiés possible.

Cela ne veut pas dire que nous participerons tous.

Certaines actions seront financées principalement par l'Etat, ou principalement par un autre acteur. Mais il faut que la vision du financement du projet soit globale et que la vision du financement de l'action soit beaucoup plus efficace.

Là-dessus, je vous rejoins tout à fait.

Par contre, nous avons tous nos spécificités et nos priorités.

Je ne vois pas si dans l'un de vos projets, il y a une logique d'aménagement des voies vertes, ou de l'eau, comment l'Agence de l'Eau va pouvoir financer le projet à titre global...

Il y a par contre, un aspect de protection des milieux aquatiques qu'elle va prendre en financement.

Donc le projet global, oui, mais les spécificités aussi.

MONSIEUR HERBACH – ALLIER SAUVAGE – Ce que je vais dire n'est en aucun cas, une agression.

Les expériences du PLAN LOIRE sont très intéressantes et on a des résultats très importants, mais ce n'est pas un modèle qui doit être développé, je pense.

On ne peut pas imaginer gérer tout le VAL DE LOIRE ou tout le VAL D'ALLIER de cette façon.

Il serait intéressant de mettre en rapport les 4 000 hectares qui ont abouti à une gestion environnementale avec ceux qui sont passés en pisciculture parce qu'il y a eu là, des autorisations et des aides.

Je m'étonne toujours du mode de contrôle des prélèvements d'eau.

J'en connais au moins cinq qui sont directement dans l'ALLIER, légaux, etc...

Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut privilégier toutes les opérations qui reposent sur une concertation de tous les acteurs et il faut le faire parce que c'est l'avenir parce que c'est la participation.

Néanmoins, il ne faut pas démissionner au niveau de ce que les institutions ont à faire de manière autoritaire sur certains sujets.

J'espère –et je prends acte- que parallèlement au prochain PLAN LOIRE, les institutions publiques quelles qu'elles soient, prendront ce type de direction.

Quant à l'intervention des Chambres d'Agriculture, je voudrais rencontrer Madame DOUBLET le plus tôt possible parce que ce qu'elle dit est très intéressant.

Au niveau de NATURA 2000 dans l'ALLIER, tout le monde était d'accord sur le périmètre moyen. Mais un seul partenaire interrogé par le Préfet, a dit non : périmètre minimum et ce même Préfet a conclu : périmètre minimum.

On est 50 à avoir participé aux réflexions.

On est tous d'accord sur le fait que le périmètre moyen n'était pas l'idéal, mais constituait un compromis y compris avec les agriculteurs qui étaient dans le groupe de travail.

MONSIEUR BOUCHARDY – On a entendu beaucoup de choses depuis ce matin, que l'on n'aurait pas entendues il y a 15 ans.

On a pu grâce à ce colloque, voir le chemin parcouru qui est considérable. N'empêche que même lorsque tout le monde est d'accord, on peut avoir des craintes.

Le problème des micros centrales :

Il y en a une qui va se faire sur une rivière du CANTAL, qui appartient au bassin de la DORDOGNE. Mais cela pourrait être chez nous et il y en a peut-être aussi chez nous d'ailleurs.

Le pétitionnaire a fait une étude d'impact.

Il y a eu réunion de tous les partenaires et on a constaté qu'ont émis un avis défavorable, la DIREN, la DDA, la MISE, l'Agence de l'Eau, l'Agence ADOUR GARONNE et l'EPIDOR. On a là, un bel exemple d'unanimité.

Sont donc POUR : le pétitionnaire et le Maire de la Commune qui espère bénéficier de la taxe.

Il semblerait que l'on va mettre à l'enquête publique, cette micro centrale sachant que les micros centraliers eux-mêmes disent qu'en construisant 500 nouvelles micros centrales en FRANCE, on pourrait faire 0,76 % d'électricité en plus.

Est-ce que l'on est prêt à saccager les 500 dernières plus belles vallées de notre pays pour faire plus d'électricité à des fins privées ?

J'ai posé la question à une agence de l'eau lors de la réunion du Comité de Bassin ici même, il n'y a pas longtemps.

Il semblerait que la directive cadre sur l'eau –et c'est ma question- n'ait aucune efficacité dans ce domaine puisque –et ce, bien que l'on pense qu'il y a trois catégories : les rivières déclassées pour lesquelles on n'a pas grand espoir d'ici 2015, les rivières pour lesquelles on pense arriver à un bon résultat en faisant les efforts nécessaires et puis les rivières où l'on est déjà au résultat et là, tout le monde disait qu'il est évident qu'en aucun cas on ne doit dégrader ce qui est déjà bon- il est considéré que les micros centrales ne dégradent pas les masses d'eau parce qu'elles sont tellement importantes qu'une soi-disant petite micro centrale qui va impacter sur quelques kilomètres, ne modifie pas la classe en qualité et a un impact inférieur à 25 %. Et moi, innocemment, je croyais que lorsque l'on était à 100 %, c'était bien et il fallait y rester.

J'ai l'impression que la directive cadre sur l'eau est en quelque sorte, un « permis de détruire » à 25 % au moins, d'ici 2015 !

MONSIEUR NATURALE – Je crois que la seule chose que l'on peut répondre de façon globale, c'est qu'effectivement, on ne fige pas complètement. C'est l'état d'esprit dans lequel a été rédigée la directive cadre : la non dégradation.

C'est-à-dire que l'on n'empêche pas certaines actions dans la limite de ce qui est indiqué, de pouvoir apporter certains aménagements qui conduisent à des perturbations.

Après, on peut le regretter, ou dire au contraire que s'il n'y avait pas eu cette disposition, les choses se trouvant extrêmement figées, cela pouvait remettre en cause certaines possibilités d'activité économique.

Après, il y a le processus de décision dans le cadre de l'instruction du dossier et la possibilité reste de le faire – ou de ne pas le faire.

MONSIEUR AMAT – Je ne connais pas le dossier de la micro centrale en question. Mais sur le plan de la procédure, je crois que vous avez indiqué que l'ensemble des avis des Services de l'Etat était défavorable.

Rien n'empêche le pétitionnaire de persévérer dans sa demande et de soumettre le dossier à enquête publique. Et on ne peut pas s'y opposer.

La décision d'utilité publique – ou de non utilité publique du projet interviendra à ce moment-là et les avis des services compétents de l'Etat seront pris en compte au même titre que les avis du pétitionnaire.

MONSIEUR BARON – WWF – Il y a deux directives cadres actuellement.

L'une sur l'énergie pour lutter contre l'effet de serre et l'autre sur l'eau.

Ces directives cadres ont donné lieu à des lois françaises d'application. La loi sur l'énergie a été votée et au nom de la lutte contre l'effet de serre, cette loi sur l'énergie autorise à faire des micros centrales partout où l'on veut.

Le lobbying des électriciens a gagné.

Quant à la loi sur l'eau, dans l'état où elle est actuellement, elle est passée une fois au Sénat, une fois à l'Assemblée Nationale, une fois au Sénat et doit repasser à l'Assemblée Nationale en janvier. Et dans ses dispositions actuelles, elle ne s'oppose plus du tout à la construction de quelque micro centrale que ce soit.

Arrêtons l'hypocrisie sur ce sujet.

La cause a été entendue.

On a choisi la lutte contre l'effet de serre, contre la protection de nos têtes de bassin !

MONSIEUR GUEYDON – Je partage beaucoup ce qui a été dit.

La référence en effet, s'appuie sur la concentration énergétique aujourd'hui, qui n'est pas remise en cause.

Depuis 30 ans, on est beaucoup parti sur l'énergie électrique pour le chauffage et aujourd'hui, rien ne nous dit que ce soit la meilleure énergie.

Si l'on se réfère à ce qui a été fait 20 ans en arrière, on a le résultat aujourd'hui avec des micros centrales.

C'est une logique économique – une logique énergétique qu'il faut remettre en cause. On a toujours le problème parce que lorsque l'on parle de l'eau, on ne parle pas forcément du problème énergétique.

On a beaucoup parlé de l'agriculture et notamment des prairies et de l'élevage.

On est en train de faire une étude énergétique sur la Région AUVERGNE. Elle n'est pas terminée, mais je peux dire que les premières conclusions que l'on a, nous disent déjà que pratiquement, l'agriculture notamment la partie élevage, va dégager 25 % de CO₂ et quand on parle de l'eau, il faut aussi revoir tout cela.

Il faut bien penser globalement pour pouvoir agir ensuite dans les secteurs – et très globalement. Parce que sinon, on est aussi en train de faire des erreurs et au nom de la défense de l'eau, on fera aussi des erreurs.

Le problème d'aujourd'hui, c'est que l'on a une très longue habitude de travail cloisonné. On commence maintenant, à travailler de façon plus transversale et notamment environnement/agriculture et environnement/tourisme.

J'en parlerai davantage jeudi matin. Mais même au niveau d'une instance, c'est déjà très compliqué. Parce qu'au niveau technique, faire travailler ensemble des Services Techniques qui sont cloisonnés, ce n'est pas une mince affaire. Et il y a toujours cela à revoir.

Il faut partir sur ce processus, sachant bien qu'il va être long –et il faut accélérer certes- parce que cela concerne tout le genre humain, mais les problèmes sont tous liés et donc les solutions sont forcément liées elles aussi.

MONSIEUR BOUCHARDY – On arrive maintenant au terme de cette journée et je voudrais demander à nos invités, un mot de conclusion.

MONSIEUR DEVOUCOUX – Quelques mots sur les politiques publiques en faveur des cours d'eau :

Je dirais pour ce qui me concerne, qu'il y a deux enjeux essentiels :

-La restauration de la dynamique fluviale qui est un enjeu très important et qui demande des décisions courageuses.

Cela veut dire :

*-Des décisions en matière d'aménagements routiers et ferroviaires, sur les franchissements qu'il y a à faire au niveau de la LOIRE ou de l'ALLIER.

Ce sont des décisions importantes.

*-Des décisions de gestion du domaine fluvial

On est aujourd'hui, dans une situation où c'est peu géré.

*-Des décisions sur les indemnisations pour les propriétés privées que l'on doit laisser partir dans le fleuve ou dans la rivière, c'est-à-dire des moyens d'intervention publique collective au nom des intérêts collectifs. Je pense à des cas très précis de campings, de fermes, de terres que l'on a sur notre département.

Cela demande des décisions courageuses et des moyens d'intervention pour favoriser l'érosion et donc une pédagogie importante.

Cela demande des moyens de communication pour les acteurs de terrain pour faire comprendre ces enjeux de dynamique fluviale.

Cela semble être pour les années à venir, l'un des enjeux principal.

-Cette érosion, cette dynamique fluviale, c'est aussi le renouvellement des milieux, c'est aussi le renouvellement des milieux naturels qui sont riches en biodiversité.

Les enjeux de la biodiversité sont très importants.

On est actuellement dans une situation de banalisation des milieux et des espèces.

On parlait des espèces invasives. On pourrait parler des espèces qui disparaissent, de la pression qu'il y a sur les cours d'eau, que ce soit la pression urbaine d'aménagement, ou que ce soit la pression agricole.

Il faut absolument rentrer dans une logique de reconquête des corridors biologiques le long de ces cours d'eau qui soient ouverts. Cela paraît être un enjeu très important en matière de biodiversité.

Il faut donc élargir les couloirs et les corridors biologiques le long de ces couloirs.

MONSIEUR NATURE – Je crois que l'un des objectifs que l'on poursuit est inscrit dans la directive cadre sur l'eau qui est de retrouver des rivières vivantes et de mieux les gérer.

Pour cela, on va avoir encore à travailler parce que le chantier est loin d'être abouti. On ne voit pas encore le bout du tunnel et il va falloir travailler notamment en direction des pollutions diffuses.

Il y a un enjeu très important encore sur la pollution diffuse.

Je rejoins ce qui vient d'être dit sur la dynamique fluviale de cette rivière ALLIER. Et je reviendrai là, sur les propos de Monsieur BARON qui disait qu'effectivement, il faut travailler plus à fond sur le thème : partager les enjeux et les faire partager par les acteurs de terrain et par les citoyens.

Pour relever les enjeux qui sont devant nous, il va falloir faire en sorte que l'on accroisse la connaissance, les compétences et la prise de conscience de ces enjeux parce qu'au fond, c'est la condition nécessaire à cette acceptation de la dépense nécessaire. Parce que le nerf de la guerre, ce sont aussi des moyens financiers que l'on va pouvoir – et devoir utiliser pour relever le défi du bon état à l'échelon 2015. Et pour cela, il faut que l'on aille plus loin et que nos citoyens soient encore plus convaincus qu'ils ne le sont. C'est à nous de les convaincre et de relever ce challenge.

MONSIEUR VISSAC – Cette table ronde est intitulée « Vers l'intégration des politiques en faveur des cours d'eau – L'exemple de la LOIRE et de l'ALLIER en AUVERGNE ».

La LOIRE passe dans une partie du département de la HAUTE LOIRE.

Parlons de l'ALLIER.

On fait le constat que dans un certain nombre de nos régions d'Auvergne, il n'y a plus d'espoir sur les grandes économies industrielles, notamment sur le HAUT ALLIER. On ne peut pas faire venir les grandes usines et il n'y a plus d'espoir de ce côté-là.

Cela ne veut pas dire que l'on n'a plus du tout d'espoir.

Si l'on veut chez nous, valoriser un atout, il y en a un que l'on ne peut pas nous enlever, c'est l'environnement – la nature.

Si l'on veut développer cette politique de qualité de vie, de cadre de vie par la rivière ALLIER qui est une belle rivière, non seulement il faut la préserver, mais la valoriser et dans ce sens-là, la politique du PLAN LOIRE semble essentielle et indispensable.

Je ne pense pas que l'on puisse passer outre.

Heureusement que l'on a le PLAN LOIRE parce que sinon, quelle politique mènerait-on. Ce serait une politique chacun dans notre coin, ce qui ne paraît pas sérieux.

Donc il faut qu'il y ait cette politique et je compte personnellement sur les acquis, mais également sur les nouveaux enjeux qui sont dégagés dans ce PLAN LOIRE 3 et je souhaite que l'on puisse à ce moment-là, en bénéficier.

Certains vont s'étonner que je ne parle pas du saumon. Mais ce n'est pas le lieu. On ne parle pas ici que d'une seule espèce, mais de l'ensemble. Pour autant, vive le saumon quand même !

MONSIEUR BETENFELD – Au Conseil Général du Puy de Dôme, nous sommes décidés à mettre en œuvre une politique de reconquête et de valorisation des milieux notamment des milieux aquatiques qui sont un marqueur, un révélateur de toutes nos politiques environnementales et essentielles.

Donc nous mettons en place des instruments, nous dégageons des moyens.

Nous appelons au partenariat – je dirais à l'engagement parce qu'il faut que tout le monde s'engage et c'est cette demande, cette volonté, ce souhait d'engagement auquel nous appelons.

Je crois que de ce point de vue-là au moins, cela simplifie et donc il faut aussi que les procédures se simplifient parce que la volonté est là - en tous les cas des financeurs.

MONSIEUR GUEYDON – Il faut continuer la voie qui a été ouverte au début des années 1990 – voie que vous avez ouverte, avec peut-être encore plus de vitesse et plus d'ambition.

Il faut s'armer de ténacité et de patience également parce que la route est encore très longue, mais je suis convaincu que si l'on garde cette voie-là avec encore plus d'ambition, je pense que c'est la voie qui va nous amener forcément aux solutions qu'en fait, nous voulons tous.

MONSIEUR AMAT – En conclusion, je dirais –et on l'a vu à travers les exemples d'aujourd'hui notamment à travers les différentes phases du PLAN LOIRE- que le PLAN LOIRE –et on doit rendre hommage à cet outil et à ceux qui l'ont porté- a été un élément d'intégration des politiques publiques.

C'est utile et important de le souligner pour l'avenir.

On a quelques annonces qui ont été faites -et je me garderai bien de les infirmer- qui démontrent qu'il y a une prise en compte plus importante de cette politique de l'eau et de tout ce qui va avec, par tous les acteurs.

Je crois que c'est cela qu'il faut retenir.

Il me semble –et c'est ce que je dirai en conclusion- que le rôle des associations en la matière, a été important pour qu'il y ait prise de conscience, mais aussi pour qu'il y ait un débat apaisé.

Il me semble qu'il y a 20 ans, on n'aurait pas imaginé de voir une table ronde aussi consensuelle avec les différents niveaux de collectivités décentralisés, les représentants de l'Etat et les associations.

Il faut aussi mesurer le chemin parcouru, même si l'on mesure aussi celui qui reste à parcourir. Mais cela doit être souligné et on le doit en partie aux associations qui ont démontré qu'elles avaient la capacité à porter un message fort, à dépasser certaines querelles et à amener les Elus et les Institutionnels à leur accorder leur confiance.

MONSIEUR BOUCHARDY – Merci à tous nos invités.